

LE REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB DE BADMINTON ASPTT STRASBOURG

Pour rappel : Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat.

Il est souhaitable que chacun s'implique dans les tâches courantes de la vie de celui-ci.

Objet :

Ce dernier est établi car la pratique d'un sport au sein d'une association n'est possible que si tous les adhérents fonctionnent selon les mêmes règles.

Tout adhérent et représentant légal pour les mineurs doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

L'adhésion au club vaut acceptation du présent règlement.

Cotisation et inscription :

Toute personne désirant essayer le badminton pourra bénéficier de deux séances offertes après autorisation d'un membre du comité.

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive dont les dates sont définies lors de l'Assemblée annuelle.

L'adhésion au Club de Badminton de l'Asptt Strasbourg n'est effective qu'après présentation du dossier d'inscription complet, comprenant notamment la validation du questionnaire de santé inclus dans le dossier d'inscription et le règlement de la cotisation annuelle d'adhésion non remboursable.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

Une personne (licenciée FFBad autre club) peut être autorisée à jouer de façon régulière après étude par le comité de sa demande d'adhésion. Après accord, la personne devra s'acquitter d'une cotisation correspondant à la part club.

Assurance :

La responsabilité du club est dégagée dans le cas d'un incident résultant de l'inobservation du règlement intérieur.

Il est conseillé à chaque adhérent de vérifier notamment si son contrat d'assurance couvre les dommages corporels en cas d'accident.

Tous les adhérents sont licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBad) et bénéficient automatiquement de l'assurance de base qui y est rattachée. Ils peuvent toutefois souscrire des garanties complémentaires, la demande devant être faite au moment de l'inscription.

Aucun adhérent mineur ne pourra être inscrit sans autorisation parentale ou du tuteur légal.

Les parents des adhérents mineurs ou les tuteurs légaux doivent s'assurer de la présence du référent de salle, ou éducateurs, avant d'y laisser leurs enfants. Pour les enfants mineurs non autorisés à arriver et à quitter seul le lieu de l'entraînement, les parents devront impérativement amener et récupérer l'enfant dans la salle aux heures de début et fin de séance. Le club décline toute responsabilité en cas d'incident survenant en dehors des heures de séances et en dehors des installations sportives du Club.

Le transport des adhérents mineurs pour les compétitions individuelles doit être assuré par les familles ou les tuteurs légaux.

Créneaux et occupations des terrains :

Le club est ouvert aux joueurs loisirs comme aux compétiteurs.

Les jours et heures de séance sont déterminés à chaque Assemblée annuelle et seront reportés sur le site du club.

En cas de forte affluence pendant un créneau de jeu libre, l'occupation d'un terrain par les mêmes joueurs ne doit pas dépasser un set, afin de permettre à l'ensemble des membres présents de jouer. De même qu'il ne sera pas autorisé d'occuper un terrain pour jouer un simple.

Les créneaux sont fixés jusqu'à 22h30 (dérogation spéciale pour les interclubs : 23h00 maximum). Merci de bien vouloir en tenir compte lors du démarrage de votre dernier match afin de ne pas déborder sur l'horaire de fermeture.

Chaque créneau est encadré par un ou plusieurs référents de salle, il est chargé de l'organisation du créneau et de son bon déroulement. Toutefois, il pourra exceptionnellement, en cas de nécessité, déléguer momentanément ses fonctions à un joueur adulte du Club.

Pendant les vacances scolaires les séances d'entraînement des jeunes sont suspendues. Pour les adultes, un aménagement est proposé selon les disponibilités des salles et des responsables volontaires.

Les modifications éventuelles d'horaires, ou l'annulation ponctuelle de certains créneaux, indépendantes de la volonté du Conseil d'Administration, seront annoncées par e-m@il, communauté whats'app le plus longtemps possible à l'avance. Chaque adhérent s'efforce de se tenir au courant de l'actualité du Club via les moyens de communications cités ci-dessus. Le Club décline toute responsabilité en cas d'incident survenant dans les enceintes sportives lors de créneaux annoncés préalablement comme annulés ou modifiés.

Infrastructures et matériels :

Chaque adhérent commence l'activité par le montage des poteaux et filets, et termine par leur démontage et rangement.

Chaque adhérent se doit de respecter et de prendre soin du matériel qui lui est confié (poteaux, filets, raquettes, volants...) ainsi que les locaux mis à disposition. Il est demandé à chacun de laisser la salle et les vestiaires propres et de ramasser et jeter tous les déchets et autres débris.

Les joueurs sont tenus de respecter la propreté des lieux et de signaler toute anomalie au responsable du créneau qui le transmettra à l'Omnisports et aux services concernés.

Les volants usés sont à jeter dans les cartons destinés à leur recyclage.

Les volants sont fournis par le club pendant les créneaux d'entraînements adultes et jeunes ainsi que lors des rencontres de championnats interclubs. Les volants plumes sont à la charge des joueurs qui participent aux tournois extérieurs. Le club pourra fournir des volants à prix préférentiel (tarification établie en assemblée générale).

Une tenue de sport complète et décente est recommandée et des chaussures de salle non marquantes sont obligatoires.

Concernant le vol, le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des différents créneaux.

Comportement et état d'esprit :

Chaque adhérent comprend qu'il représente le Club et ses valeurs, et s'efforcera donc d'avoir en toutes circonstances une attitude fair-play et conviviale, que ce soit pendant les créneaux horaires hebdomadaires ou pendant les rencontres internes ou externes. Chaque adhérent sera convié à diverses manifestations tout au long de la saison sportive et pourra être amené à participer à leur organisation et à leur bon déroulement. La consommation d'alcool, de produits dopants ou stupéfiants et de cigarettes est strictement interdite dans l'ensemble de l'enceinte sportive.

Le club n'est pas une halte-garderie, les jeunes viennent apprendre la pratique du badminton. L'échauffement devra être suivi sérieusement pour éviter les blessures. En cas d'absence, merci de prévenir autant que faire se peut via le groupe whats'app concerné.

La présence des parents lors des entraînements n'est pas tolérée.

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et de respect de l'adversaire. Tout licencié présentant un mauvais esprit et/ou mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et du Badminton, tant à l'entraînement qu'en compétition se verra averti verbalement dans un 1^{er} temps. Si le comportement ne s'améliore pas, les membres du comité statueront sur les éventuelles sanctions à prendre.

Au même titre que le club ne tolérera aucun mot ou attitude homophobe ou sexiste.

Les notes de frais kilométriques :

Elles ne pourront être remboursées que si les conditions suivantes sont réunies :

- Le trajet aller est supérieur à 30 kilomètres ;
- Le déplacement concerne exclusivement un interclub de niveau Pré-National ou National ;
- Le véhicule est utilisé pour accompagner des joueurs effectivement convoqués pour participer.

Tout véhicule ne remplissant pas l'ensemble de ces critères, notamment s'il n'assure pas l'accompagnement de joueurs appelés à jouer, ne pourra pas bénéficier d'un remboursement des frais kilométriques.

Il est toujours possible de renoncer à certains frais permettant de bénéficier d'une réduction de votre impôt. Notre trésorier se tient à votre disposition pour vous aider à effectuer cette démarche.

Manquements et sanctions :

Chaque joueur doit respecter le règlement intérieur du club. Le club se réserve le droit d'exclure un joueur en cas de non-respect des règles (sans remboursement de la cotisation). Le joueur sera invité à s'expliquer sur les faits entraînant son exclusion auprès d'une réunion extraordinaire en présence du comité éthique de l'ASPTT Strasbourg.

Le règlement intérieur est modifiable sur décision du Comité, ratifié lors de l'Assemblée générale.

Toute réclamation doit être adressée par écrit au Président.

Droit à l'image :

Sans avis contraire de votre part, le club pourra utiliser votre image ou celle de votre enfant pour promouvoir ses activités.

Règlement actualisé le 30 Juillet 2026.